

## Contexte

En 2023, la commune de Melle a finalisé, avec l'aide du bureau d'études Entrelieux et ses co-traitants, une étude de revitalisation réalisée à l'échelle de la commune nouvelle. Par la suite, les élus ont souhaité engager une étude complémentaire afin d'approfondir les enjeux de mobilité et formaliser un plan de mobilité durable, avec l'appui du bureau d'études ID-Cité.

Cette étude complémentaire a pour objectif de mettre en œuvre la ville apaisée, en s'appuyant sur la création de quatre cartes clés :

- hiérarchisation des voiries de la commune déléguée de Melle ;
- mise en place d'un réseau cyclable en affirmant une « coulée douce » du nord au sud de la commune nouvelle ;
- définition d'un plan de modération des vitesses ;
- définition d'un plan de stationnement dans le centre-ville de Melle.

Des expérimentations d'aménagement sont également prévues en fin d'année 2024, notamment rue du Tapis vert et avenue du Commandant Bernier (tracé de la coulée douce).

« Penser piétons » apparaît comme le fil conducteur de cette étude, en plaçant les mobilités dites « actives » (piétons et vélos) au centre des préoccupations et des aménagements.

## Un besoin de partage d'expériences

Dans le cadre de sa stratégie globale de revitalisation, l'équipe municipale a choisi de mener une politique volontariste en matière de mobilité. Pour la mener à bien, il s'agit également de s'inspirer d'expériences de territoires ruraux similaires et de disposer de ressources documentaires permettant d'opérer les choix d'aménagement les plus efficaces.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024, la ville a été sollicitée par le Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables, afin d'adhérer à leur réseau national.

Le Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables a pour objet de faire reconnaître le vélo et la marche comme de véritables moyens de transport du quotidien, de développer la pratique de la marche et du vélo et leur accessibilité sur l'ensemble des territoires, dans une démarche de complémentarité avec les transports en commun pour proposer une alternative à la voiture individuelle.

Créé en 1989, le Club des villes et territoires cyclables et marchables (CVTCM) fédère aujourd'hui 250 collectivités représentant près de 2 500 communes. Présent dans les 13 régions métropolitaines, ainsi que dans trois territoires d'Outre-Mer (Mayotte, La Réunion, La Guyane), le Club rassemble des collectivités de toutes tailles (villes, établissements publics de coopération intercommunale, départements, régions, syndicats de transport). La diversité des territoires représentés constitue la richesse du réseau et nourrit les propositions portées auprès des pouvoirs publics.

Le Club défend la mise en place d'un plan national et pluriannuel pour les modes actifs, qui soit doté de 500 millions d'euros par an. Il a créé en 2012 le Club des élus nationaux pour le vélo et la marche qui rassemble plus de 100 parlementaires de toutes les couleurs politiques et porte au plus haut niveau les besoins des territoires pour développer les mobilités actives.

Les services proposés par le Club pour les collectivités adhérentes sont les suivants :

**1 – Animer un réseau de collectivités territoriales engagées pour le développement du vélo et de la marche au quotidien** en raison des nombreux bénéfices qu'ils génèrent : environnementaux, sociaux, sanitaires, économiques, tant pour les habitants que pour les territoires.

**2 – Favoriser les échanges de pratiques entre élus et techniciens et l'écosystème vélo et marche :** l'adhésion au Club permet de participer à un réseau technique d'échanges, à des ateliers, des rencontres nationales ou régionales, des salons professionnels.

**3 - Mettre à disposition une veille réglementaire et de ressources utiles sur les mobilités actives** qui permet d'être informé des actualités, des évolutions réglementaires, des financements possibles, des appels à projet et des actions menées par les autres collectivités.

**4 - Valoriser l'engagement du territoire pour les mobilités actives** qui permet de rendre visible l'engagement du territoire pour la mobilité à vélo et à pied. Les adhérents bénéficient de l'audience des publications du Club (e-lettre, réseaux sociaux, magazine, ...).

**5 - Faire entendre la voix des collectivités pour la marche et le vélo.**

Les collectivités adhérentes participent à co-élaborer et soutenir des plaidoyers ambitieux pour améliorer la prise en compte du vélo et de la marche dans les politiques nationales et européennes en relayant le point de vue des collectivités dans leur diversité.

\*\*\*